

## **CMP-Banque : la Ville de Paris sera vigilante et assumera ses responsabilités de tutelle**

La situation financière de CMP-Banque, filiale bancaire de droit privé de l'établissement public Crédit Municipal de Paris spécialisée dans la restructuration de crédits pour les particuliers, s'est dégradée ces dernières années, les pertes cumulées depuis 2011 s'élevant à 16,9 M€.

Etablissement bancaire de taille modeste, CMP-Banque était précurseur en 2005 sur le marché de la restructuration de crédits pour les particuliers. Depuis 2008, CMP-Banque a tenté d'ajuster son modèle opérationnel et d'améliorer son positionnement sur un marché devenu beaucoup plus concurrentiel, les banques généralistes ayant fortement investi ce créneau d'activité. Le cadre réglementaire et prudentiel s'est par ailleurs considérablement durci et contraint fortement les acteurs de petite taille dont CMP-Banque fait partie.

Le groupe Crédit Municipal de Paris demeure cependant solide et la Ville de Paris est très attachée à la poursuite des activités de service public qui sont assurées par l'établissement public Crédit Municipal de Paris, maison mère de CMP-Banque : les activités de prêts sur gage, particulièrement appréciées des Parisiens et des franciliens, les produits d'épargne solidaire, les offres de microcrédit personnel ou encore l'accompagnement des personnes surendettées constituent en effet des activités sociales indispensables pour lutter contre l'exclusion bancaire. La Ville de Paris souhaite que ces activités soient davantage confortées à l'avenir.

Conscient que le modèle économique de CMP-Banque ne lui permet plus d'assurer une exploitation soutenable, la direction générale de l'établissement bancaire a engagé une réflexion sur l'avenir de la banque : la transformation de son modèle (banque digitale) nécessiterait des investissements extrêmement importants tandis que les capacités opérationnelles de la banque aujourd'hui ne seraient peut-être pas à même de permettre une telle transformation, qui emporterait en outre un très haut niveau de risques.

Lundi 8 juin, le Conseil d'Administration de CMP-Banque a donc donné mandat au Directeur général pour qu'il examine les conditions de mise en œuvre et les modalités d'une gestion extinctive de l'activité bancaire de rachat de crédits. Ce projet devrait être soumis courant juillet au Conseil d'Administration de la banque.

La Ville de Paris prend acte de cette décision et tient à réaffirmer son plein soutien à l'équipe dirigeante et aux salariés de CMP-banque. S'agissant de l'établissement public Crédit Municipal de Paris, elle prendra ses responsabilités de tutelle pour garantir le niveau des fonds propres du

Crédit Municipal de Paris et sera particulièrement attentive aux conséquences sociales d'un tel projet.

La Ville de Paris mettra naturellement à la disposition de CMP-Banque l'expertise de sa Direction des Ressources Humaines. Si l'extinction de l'activité bancaire venait à être confirmée, la Ville s'engagerait alors avec CMP-Banque pour que soit proposée une offre d'emploi, dans le secteur privé ou dans le secteur public, à chacun des salariés.

**Contact presse** : Matthieu Lamarre / [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr) / 01.42.76.49.61